

# **PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2012**

## **Salle de sports**

### **Remplacement du carrelage du hall supérieur**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **Préambule**

Notre salle de sports a été inaugurée en 1999. Durant un peu plus de 10 ans nous n'avons pas constaté de défaut relatif au carrelage du hall supérieur.

En 2009, nous avons observé le décollement d'un secteur au centre de la partie nord. L'entreprise Vima, qui est intervenue pour recoller le carrelage, a immédiatement relevé que celui-ci n'avait pas été posé dans les règles de l'art. Coût du remplacement : Fr. 2'937.-

Immédiatement la Municipalité a fait faire une expertise par le bureau d'ingénieurs Lugeon concernant la stabilité du bâtiment. Le résultat de cette dernière montre que le bâtiment est stable et que les causes du décollement des carreaux sont à rechercher ailleurs.

Selon les entreprises de carrelage contactées pour l'établissement de devis, la cause de ces décollements provient de l'absence de joints de dilatation. Sur une telle surface il est indispensable de prévoir des joints dans le sens de la longueur et de la largeur. Or, dans le cas de la salle de sports, l'entreprise de l'époque n'a créé des joints qu'autour de la surface, ce qui est nettement insuffisant selon l'expert carrelleur. La Municipalité a pris l'option de tenter une réparation compte tenu des devis reçus (Fr. 48'000.- et Fr. 72'000.-) pour le renouvellement total.

En 2011, il a été constaté le décollement d'un nouveau secteur au nord-ouest du hall supérieur. Il est décidé une fois encore de faire recoller le carrelage. Le coût s'élève alors à Fr. 5'001.50

Lors des deux réparations, des joints souples ont été réalisés dans le sens de la longueur. Afin de tenter d'atténuer la surtension il fut décidé d'en créer un supplémentaire. La tension était telle qu'en créant le vide pour le futur joint souple, l'espace s'est immédiatement comblé et deux nouveaux secteurs de carreaux se sont soulevés.

#### **Constat**

A ce jour, les parties de carrelage déjà remplacées ne bougent pas. Sur plusieurs secteurs, notamment autour des boîtions, le carrelage sonne creux mais ne se soulève pas. Certains secteurs de la pose initiale sont apparemment stables. Deux secteurs sont décollés et sont à remplacer pour un devis de Fr. 5'000.-.

Afin de déterminer avec plus de certitude l'opportunité de réparer les secteurs décollés, nous tenterons la réalisation de deux joints dans le sens de la largeur afin de réduire les tensions. Cette tentative, en fonction des constatations que nous ferons, nous permettra de nous déterminer quant au remplacement ou non du carrelage dans son entier.

La Municipalité souhaite avoir le crédit nécessaire pour le remplacement total si d'aventure la création des joints devait provoquer de nouveaux décolllements. En effet, nous ne pouvons pas laisser le hall dans un état insécurisant pour les élèves en particulier en attendant de pouvoir soumettre un préavis à une séance du Conseil.

## **Projet**

Si la nouvelle tentative de création de joints devait provoquer des décolllements dans la partie sud du hall supérieur nous procéderions :

1. à l'enlèvement du carrelage sur toute la surface du hall supérieur.
2. au ponçage et lissage de la dalle.
3. à la pose d'un nouveau carrelage de même aspect mais posé selon les règles de l'art soit avec des joints souples qui garantiront son usage à long terme.

Trois demandes d'offre ont été adressées à trois entreprises, lesquelles nous ont présenté chacune un devis.

## **Coût des travaux**

Enlèvement et mise en décharge du carrelage	
Préparation de la surface, ponçage et lissage	Fr 30'000.-
Pose du nouveau carrelage	
Fourniture du carrelage (estimation) y c réserve	Fr 19'440.-
300 m <sup>2</sup> à Fr. 60.- + TVA	
Création si nécessaire de joints de dilatation	
de la chape	Fr. 3'000.-
Divers et imprévus	Fr 2'560.-
Total	Fr. 55'000.-

## **Financement**

Le financement de cet investissement sera assuré par le recours à l'emprunt.

## Conclusion

Pour les raisons invoquées ci-dessus, nous vous invitons donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

### Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville,

- vu le préavis municipal no 2/2012 du 19 mars 2012
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été mis à l'ordre du jour,

### décide

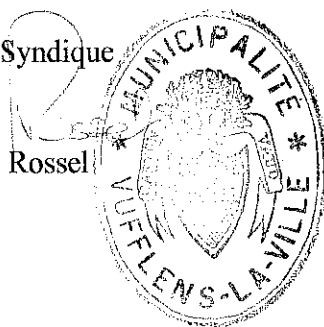
1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 55'000.- destiné au remplacement du carrelage du hall supérieur de la salle de sports ;
2. de l'autoriser à financer cet investissement par un recours à l'emprunt de Fr. 50'000.-, le solde étant financé par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cet investissement par un montant constant sur 10 ans, étant entendu que la Municipalité a la possibilité de procéder à des amortissements extraordinaires.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

I. Rossel



La Secrétaire

D. Besançon

Vufflens-la-Ville, le 19 mars 2012

Dossier traité par M. Gruaz